

SANSO CONVICTIONS ESG

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Sanso Investment Solutions

69, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

SANSO CONVICTIONS ESG

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Sanso Investment Solutions

69, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP SANSO CONVICTIONS ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SANSO CONVICTIONS ESG constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 18 février 2022

Paris La Défense, le 18 février 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Virginie GAITTE

BILAN ACTIF AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	59 461 551,45	58 932 354,89
Actions et valeurs assimilées	3 605 004,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 605 004,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 128 368,43	4 655 481,62
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 128 368,43	4 655 481,62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	52 521 504,95	54 123 849,17
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	48 747 825,45	54 123 849,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	3 773 679,50	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	206 674,07	153 024,10
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	206 674,07	153 024,10
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	481 124,56	778 785,10
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	481 124,56	778 785,10
COMPTES FINANCIERS	1 903 079,32	1 202 106,06
Liquidités	1 903 079,32	1 202 106,06
TOTAL DE L'ACTIF	61 845 755,33	60 913 246,05

BILAN PASSIF AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	58 194 582,05	61 172 518,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 166 117,83	128 947,58
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 377 966,44	-776 015,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	60 982 733,44	60 525 450,42
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	206 745,35	153 024,10
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	206 745,35	153 024,10
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	206 745,35	153 024,10
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	656 276,54	97 871,12
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	656 276,54	97 871,12
COMPTES FINANCIERS	0,00	136 900,41
Concours bancaires courants	0,00	136 900,41
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	61 845 755,33	60 913 246,05

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
US 10YR NOTE 1221	3 066 097,01	0,00
SP 500 MINI 1221	2 966 650,85	0,00
EURO STOXX 50 1221	1 497 760,00	0,00
EC EURUSD 1220	0,00	3 252 494,35
EC EURUSD 1221	3 002 717,98	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
TY CBOT YST 1 1220	0,00	5 473 446,89
SP 500 MINI 1220	0,00	2 572 634,63
OSFT TOPIX IN 1220	0,00	1 576 245,61
OSFT TOPIX IN 1221	1 413 233,41	0,00
EURO STOXX 50 1220	0,00	1 533 120,00
RF EURCHF 1220	0,00	876 258,88
RF EURCHF 1221	499 445,01	0,00
RP EURGBP 1220	0,00	1 503 968,91
RP EURGBP 1221	1 001 512,42	0,00
RY EURJPY 1220	0,00	1 374 336,11
RY EURJPY 1221	1 123 696,30	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11,48	371,70
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	11 526,86
Produits sur obligations et valeurs assimilées	83 647,50	163 037,50
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	83 658,98	174 936,06
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	12 013,94	16 994,09
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	12 013,94	16 994,09
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	71 645,04	157 941,97
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 513 234,70	845 898,50
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 441 589,66	-687 956,53
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	63 623,22	-88 058,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 377 966,44	-776 015,25

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010785873 - SANSO CONVICTIONS ESG Part S : Taux de frais maximum de 0,60% TTC

FR0007085691 - SANSO CONVICTIONS ESG Part P : Taux de frais maximum de 1,70% TTC

FR0010687020 - SANSO CONVICTIONS ESG Part B : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

FR0010687038 - SANSO CONVICTIONS ESG Part A : Taux de frais maximum de 1,70% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et le taux de référence défini ci-après, sur l'exercice.

Le taux de référence est de 5% nets au cours de l'exercice. La performance du fonds commun de placement sur ce même exercice est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de performance.

Si, sur l'exercice, la performance du fonds commun de placement est à la fois positive et supérieure au taux de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et ce taux de référence.

Si, sur l'exercice, la performance du fonds commun de placement est soit inférieure au taux de référence défini précédemment soit négative, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Si en cours d'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est à la fois positive et supérieure au taux de référence calculé sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au taux de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque exercice que si, sur l'exercice écoulé, la performance du FCP est à la fois positive et supérieure au taux de référence.

La commission de surperformance étant entrée en vigueur le 8 septembre 2008, la première période de référence pour son calcul sera exceptionnellement comprise entre le 8 septembre 2008 et le 31 décembre 2009.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part A	Capitalisation	Capitalisation
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part B	Capitalisation	Capitalisation
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part P	Capitalisation	Capitalisation
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part S	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	60 525 450,42	56 728 247,03
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 310 931,95	29 975 848,74
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 067 197,24	-25 513 387,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 781 429,51	355 851,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-311 025,84	-723 895,29
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 152 455,74	3 224 595,03
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-598 780,72	-2 904 132,91
Frais de transactions	-209 603,34	-118 892,27
Différences de change	-10 081,43	-768 387,56
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 750 734,89	867 302,80
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 162 405,67	2 411 670,78
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 411 670,78	-1 544 367,98
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	100 009,16	90 257,40
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	140 234,55	40 225,39
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-40 225,39	50 032,01
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 441 589,66	-687 956,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	60 982 733,44	60 525 450,42

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 128 368,43	5,13
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	3 128 368,43	5,13
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	4 464 410,85	7,32
Change	3 002 717,98	4,92
Taux	3 066 097,01	5,03
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	10 533 225,84	17,27
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	1 413 233,41	2,32
Change	2 624 653,73	4,30
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	4 037 887,14	6,62

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 128 368,43	5,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 903 079,32	3,12
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	3 066 097,01	5,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 128 368,43	5,13
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 903 079,32	3,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 066 097,01	5,03
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 USD		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 698 130,50	2,78	10 737 603,20	17,61	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	78 091,50	0,13	260 632,47	0,43	24 571,00	0,04	10 988,81	0,02
Comptes financiers	307 895,49	0,50	161 748,27	0,27	86 082,96	0,14	5 072,94	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	9 035 465,84	14,82	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	2 536 929,71	4,16	0,00	0,00	1 001 512,42	1,64	499 445,01	0,82

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	3 678,38
	Dépôts de garantie en espèces	469 548,68
	Coupons et dividendes en espèces	7 897,50
TOTAL DES CRÉANCES		481 124,56
DETTES		
	Rachats à payer	4 413,44
	Frais de gestion fixe	78 041,76
	Frais de gestion variable	572 686,34
	Autres dettes	1 135,00
TOTAL DES DETTES		656 276,54
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-175 151,98

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SANSO CONVICTIONS ESG Part A		
Parts souscrites durant l'exercice	64,000	118 460,71
Parts rachetées durant l'exercice	-574,237	-1 015 311,99
Solde net des souscriptions/rachats	-510,237	-896 851,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 534,605	
Part SANSO CONVICTIONS ESG Part B		
Parts souscrites durant l'exercice	1 138,015	1 526 199,51
Parts rachetées durant l'exercice	-1 891,596	-2 549 874,40
Solde net des souscriptions/rachats	-753,581	-1 023 674,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 248,641	
Part SANSO CONVICTIONS ESG Part P		
Parts souscrites durant l'exercice	3 730,231	6 666 271,73
Parts rachetées durant l'exercice	-4 575,930	-8 145 007,74
Solde net des souscriptions/rachats	-845,699	-1 478 736,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 603,667	
Part SANSO CONVICTIONS ESG Part S		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1,000	-1 357 003,11
Solde net des souscriptions/rachats	-1,000	-1 357 003,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SANSO CONVICTIONS ESG Part A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SANSO CONVICTIONS ESG Part B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SANSO CONVICTIONS ESG Part P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SANSO CONVICTIONS ESG Part S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2021
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	59 494,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables	27 439,29
Rétrocessions des frais de gestion	286,87
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	81 946,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables	63 956,35
Rétrocessions des frais de gestion	592,01
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	604 990,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables	247 364,11
Rétrocessions des frais de gestion	2 913,86
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	200 073,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables	233 926,59
Rétrocessions des frais de gestion	2 164,77

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			22 041 723,55
	FR0013344934	GO Court Terme E	8 094 586,00
	FR0013370723	MAXIMA I	4 315 675,00
	FR0013505757	SANSO ESG MARKET NEUTRAL Part I	3 138 946,30
	FR0013139300	SANSO MULTISTRATEGIES PART I	3 256 836,25
	FR0010804005	SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I	3 235 680,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			22 041 723,55

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 377 966,44	-776 015,25
Total	-1 377 966,44	-776 015,25

	30/09/2021	30/09/2020
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-74 084,40	-59 082,55
Total	-74 084,40	-59 082,55

	30/09/2021	30/09/2020
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-121 910,52	-65 790,92
Total	-121 910,52	-65 790,92

	30/09/2021	30/09/2020
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-800 130,27	-514 312,54
Total	-800 130,27	-514 312,54

	30/09/2021	30/09/2020
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-381 841,25	-136 829,24
Total	-381 841,25	-136 829,24

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 166 117,83	128 947,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 166 117,83	128 947,58

	30/09/2021	30/09/2020
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	193 281,60	7 396,05
Total	193 281,60	7 396,05

	30/09/2021	30/09/2020
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	402 383,35	13 534,65
Total	402 383,35	13 534,65

	30/09/2021	30/09/2020
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 089 655,95	63 187,17
Total	2 089 655,95	63 187,17

	30/09/2021	30/09/2020
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 480 796,93	44 829,71
Total	1 480 796,93	44 829,71

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Actif net Global en EUR	56 728 247,03	60 525 450,42	60 982 733,44
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part A en EUR			
Actif net	4 128 440,83	3 471 361,25	2 825 309,90
Nombre de titres	2 417,518	2 044,842	1 534,605
Valeur liquidative unitaire	1 707,71	1 697,61	1 841,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	36,24	3,61	125,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-16,84	-28,89	-48,27
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part B en EUR			
Actif net	5 131 321,57	6 363 298,03	5 894 321,76
Nombre de titres	4 036,981	5 002,222	4 248,641
Valeur liquidative unitaire	1 271,07	1 272,09	1 387,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	26,61	2,70	94,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,97	-13,15	-28,69
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part P en EUR			
Actif net	24 032 598,00	29 599 716,40	30 545 908,06
Nombre de titres	14 079,028	17 449,366	16 603,667
Valeur liquidative unitaire	1 706,97	1 696,32	1 839,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	39,06	3,62	125,85
Capitalisation unitaire sur résultat	-16,84	-29,47	-48,18
Parts SANSO CONVICTIONS ESG Part S en EUR			
Actif net	23 435 886,63	21 091 074,74	21 717 193,72
Nombre de titres	18,979	17,000	16,000
Valeur liquidative unitaire	1 234 832,53	1 240 651,45	1 357 324,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	18 875,96	2 637,04	92 549,80
Capitalisation unitaire sur résultat	-789,13	-8 048,77	-23 865,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	28 900	3 001 554,00	4,92
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	4 050	603 450,00	0,99
TOTAL FRANCE			3 605 004,00	5,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 605 004,00	5,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 605 004,00	5,91
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
GRECE				
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 1.5% 18-06-30	EUR	900 000	962 098,52	1,58
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 3.75% 29-01-28	EUR	750 000	931 602,53	1,53
TOTAL GRECE			1 893 701,05	3,11
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.35% 01-04-30	EUR	1 170 000	1 234 667,38	2,02
TOTAL ITALIE			1 234 667,38	2,02
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 128 368,43	5,13
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			3 128 368,43	5,13
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GO Court Terme E	EUR	80 200	8 094 586,00	13,27
LAZARD CREDIT FI SRI PC EUR	EUR	1 100	1 584 748,00	2,60
MAXIMA I	EUR	3 500	4 315 675,00	7,08
SANSO ESG MARKET NEUTRAL Part I	EUR	3 230	3 138 946,30	5,14
SANSO MULTISTRATEGIES PART I	EUR	3 235	3 256 836,25	5,35
SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I	EUR	27 000	3 235 680,00	5,31
TOTAL FRANCE			23 626 471,55	38,75
IRLANDE				
LM CLEARBRIDGE US EQ SUSTAINABIL LEAD CL S USD ACC	USD	7 700	1 247 932,18	2,04
Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE® US Sector UCITS	USD	18 500	1 840 023,30	3,02
SPARX Japan Sustainable Equity Fund JPY Institutional E	JPY	15 000	1 698 130,50	2,78
TOTAL IRLANDE			4 786 085,98	7,84
LUXEMBOURG				
AMUNDI INDEX S&P 500 UCITS ETF DR - HEDGED EUR	EUR	46 000	2 895 180,20	4,75
AMUNDI INDEX US CORP SRI IU ACC	USD	2 780	2 952 899,95	4,84
Amundi MSCI Emerging ESG Leaders UCITS ETF DR	EUR	53 000	3 031 070,00	4,97
AXIOM CONTINGENT CAPITAL SIC CLASSE C	EUR	1 110	1 564 323,00	2,56
BNP Paribas Easy JPM EMBI Global Diversified Composite Track	USD	11	1 498 699,56	2,46
DB X-TR.MSCI EUR.SML CAP 1C C.	EUR	10 000	602 600,00	0,99
DPAM L BONDS EMG MKTS SUSTAINABLE F	EUR	11 400	1 535 238,00	2,52
KEMPEN (LUX) EURO SUSTAINABLE CREDIT FD	EUR	2 900	3 057 209,00	5,02
SKY HGL US SH DURATION HY AUSD	USD	26 006,02	3 198 048,21	5,24
TOTAL LUXEMBOURG			20 335 267,92	33,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			48 747 825,45	79,94
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
LUXEMBOURG				
AMUNDI MSCI EUROPE ESG LEADERS SELECT - UCITS ETF DR C	EUR	53 000	3 773 679,50	6,19
TOTAL LUXEMBOURG			3 773 679,50	6,19
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			3 773 679,50	6,19
TOTAL Organismes de placement collectif			52 521 504,95	86,13
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 1221	USD	24	-61 736,92	-0,10
EURO STOXX 50 1221	EUR	-37	38 202,50	0,07
OSFT TOPIX IN 1221	JPY	9	-3 132,01	0,00
RF EURCHF 1221	CHF	-4	4 023,68	0,00
RP EURGBP 1221	GBP	-8	-756,21	0,00
RY EURJPY 1221	JPY	-9	11 919,05	0,02
SP 500 MINI 1221	USD	-16	111 307,65	0,18
US 10YR NOTE 1221	USD	-27	40 406,81	0,06
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			140 234,55	0,23
TOTAL Engagements à terme fermes			140 234,55	0,23
TOTAL Instruments financier à terme			140 234,55	0,23
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	-4 350	-4 023,68	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	USD	-104 429,5	-90 106,99	-0,14
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-1 136 251	-8 787,04	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-38 202,5	-38 202,50	-0,06
APPEL MARGE CACEIS	GBP	700	814,38	0,00
TOTAL Appel de marge			-140 305,83	-0,23
Créances			481 124,56	0,79
Dettes			-656 276,54	-1,08
Comptes financiers			1 903 079,32	3,12
Actif net			60 982 733,44	100,00

Parts SANOS CONVICTIONS ESG Part P	EUR	16 603,667	1 839,70
Parts SANOS CONVICTIONS ESG Part S	EUR	16,000	1 357 324,60
Parts SANOS CONVICTIONS ESG Part B	EUR	4 248,641	1 387,34
Parts SANOS CONVICTIONS ESG Part A	EUR	1 534,605	1 841,06